



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24/04/2020

### **PRESENCE DES PARENTS AUPRÈS DES ENFANTS NÉS PREMATURÉS**

*Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, soutient les recommandations de la Société française de néonatalogie en faveur de la présence des parents aux côtés de l'enfant né prématuré dans le strict respect des consignes de sécurité liées à l'épidémie de Covid 19.*

La [Société française de néonatalogie \(SFN\)](#) a publié le 20 avril dernier une recommandation portant sur l'accès des parents dans les services de néonatalogie au sein des maternités.

Cette recommandation souligne les bienfaits pour la santé de l'enfant de la présence des deux parents après la naissance, en tant que partenaires privilégiés de l'équipe soignante. La SFN formule également des consignes permettant d'adapter cet accompagnement à la situation de crise sanitaire actuelle. Cette publication intervient peu de temps après celle du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) qui s'est prononcé en faveur de la présence du père en salle de naissance pendant la période Covid 19.

Ces recommandations doivent guider l'ensemble des établissements concernés, dans le respect des organisations médicales locales et des décisions des équipes soignantes.

Le ministre tient à rappeler que dans le cas d'un enfant né prématuré, la séparation précoce peut affecter la santé mentale des parents mais aussi avoir des effets durables sur la programmation émotionnelle et le neuro-développement des nouveau-nés. L'accès des parents aux services hospitaliers de néonatalogie doit donc être systématiquement recherché, même dans la période particulière à laquelle les établissements de santé sont confrontés.

La présence des parents est encouragée et même parfois simplement rendue possible grâce à l'accueil en maisons des parents, qui leur permettent de se rapprocher du lieu d'hospitalisation de leur enfant, et qui font partie intégrante du dispositif d'accès aux soins pédiatriques, notamment en néonatalogie ou en cancérologie. En période de Covid 19, le maintien de l'activité de ces maisons doit être favorisée. Lorsqu'elles celles-ci ont dû fermer, il convient de pallier cette fermeture par des solutions alternatives d'hébergement accessibles financièrement pour les parents.

La réouverture des maisons des parents doit être une priorité dans le respect des consignes et des gestes barrière, et dans le cadre d'un accompagnement par les fondations qui les financent, les hôpitaux de rattachement et les Agence Régionales de Santé.

Secrétariat Presse-communication  
Cabinet de Monsieur Adrien TAQUET,  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé  
Tél : 01 40 56 84 92  
Mél : [sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)

14, Avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Adrien Taquet tient enfin à saluer l'association « SOS Prema » pour son travail essentiel et son engagement remarquable aux côtés des parents d'enfants nés prématurés, dans la période actuelle difficile pour les parents.

**Synthèse des mesures permettant de concilier soins de développement et maîtrise du risque viral :**

<b>Accès et rôle des parents en néonatalogie durant l'épidémie COVID-19</b>	
L'épidémie actuelle de COVID-19 impose des mesures de confinement et de déplacement limité au niveau national ainsi que des restrictions d'accès dans les hôpitaux. Les nouveau-nés hospitalisés nécessitent des soins techniques mais aussi la poursuite des soins de développement centrés sur l'enfant et ses parents dont l'impact à court et moyen terme est scientifiquement démontré.	
<b>Parents et soignants doivent respecter les gestes barrières :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Se laver très régulièrement les mains</li><li>✓ Tousser ou éternuer dans son coude</li><li>✓ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter</li><li>✓ Rester à plus d'un mètre (distance sociale)</li><li>✓ Port de masque chirurgical continu dès l'entrée du service</li><li>✓ Utilisation des SHA avant tout contact avec le bébé</li></ul>	
<b>Alerte en cas de symptômes (fièvre, toux, courbatures, mal de gorge, maux de tête, symptômes digestifs, troubles du goût ou de l'odorat) :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Contacter l'équipe soignante pour faire réaliser des tests virologiques</li><li>✓ Respecter la période de confinement</li></ul>	
<b>Stratégies de soins de développement à maintenir :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Peau à peau précoce et prolongé</li><li>✓ Niveaux sonores et lumineux adaptés</li><li>✓ Posture en flexion</li><li>✓ Respect des phases de sommeil et d'éveil de l'enfant</li><li>✓ Prévention et traitement de la douleur</li></ul>	
<b>Présence et rôle des parents :</b>	<b>Allaitement maternel :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les deux parents doivent avoir un accès préservé à leur enfant</li><li>✓ Participation soutenue aux soins</li><li>✓ Opportunités de contact en peau à peau maintenues</li><li>✓ Soutien psychologique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'expression du lait, l'utilisation de lait cru et l'alimentation au sein doivent être encouragées</li><li>✓ Respect des mesures d'hygiène préconisées (entretien du tire-lait, hygiène corporelle adéquate)</li></ul>
<b>Cas particulier des parents COVID+</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Confinement du nouveau-né en bonne santé avec sa mère en maternité si son état le permet jusqu'à la sortie à domicile (confinement jusqu'à J14 et suivi)</li><li>✓ Accès minimal préservé de la mère à son bébé hospitalisé (ou si impossible du père) jusqu'à la fin du confinement clinique puis accès standard pour les deux parents</li><li>✓ Accueil sécurisé et organisé</li><li>✓ Soutien de l'unité familiale (moyens audio-visuels) en cas d'impossibilité absolue de contact</li></ul>	